



Assemblée générale

Distr. limitée
27 septembre 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-sixième session

11-29 septembre 2017

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Azerbaïdjan*, Arabie saoudite, Bahreïn*, Bangladesh, Brunei Darussalam*, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d')*, Koweït*, Malaisie*, Maldives*, Maroc*, Nigeria, Oman*, Pakistan*, Singapour*: amendement au projet de résolution A/HRC/36/L.6

36/... La question de la peine de mort

Après le premier paragraphe, insérer un nouveau paragraphe dont le texte *se lit comme suit* :

1 *bis*. Réaffirme le droit souverain de tous les États d'élaborer leurs propres systèmes juridiques, y compris de déterminer des sanctions pénales appropriées, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international ;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

